



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 19 juin 2015

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015, à 16h30, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Éliane C. Larocque, le 17 juin 2015 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Germain Charron,

Lorraine Labrosse,

Lucie Lalonde,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane C. Larocque, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Dossier de cession de terrain - Rang St-Denis;
4. Levée de l'assemblée.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1506-278EX**

Il est proposé par Madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1506-279EX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Charron

_____
Maire
_____
Sec. Très.

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **DOSSIER DE CESSION DE TERRAIN – RANG ST-DENIS**

**1506-280EX**

ATTENDU QUE la dernière version de la description technique semble être approuvée par le propriétaire visé, dans le dossier concernant une partie du lot 96 et deux parties du lot 95 identifiés à nos dossiers comme élargissement du chemin Rang St-Denis;

ATTENDU QUE ce dossier a été transmis au notaire pour signature et cession des parties de terrain ci-dessus mentionnées;

ATTENDU QUE par notre résolution 1105-175 nous avons autorisé la signature d'une entente hors cours dans laquelle nous avons pris certains engagements;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE suite à la signature du contrat de cession des parties de terrain, les élus acceptent de verser au propriétaire la somme de **17 776,22 \$** soit 16 500 \$ tel que convenu selon entente hors-cour et 1 086,51 \$ en remboursement des factures d'honoraires de vérification de l'arpenteur-géomètre;

ET QUE le paiement de cette somme se fera à la signature de l'acte de cession;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000

ET QUE cette résolution abroge notre résolution 1403-089.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1506-281EX**

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 16h35, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

---

ÉLIANE C. LAROCQUE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE